



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 15 octobre 2009

**DOSSIER N° 2009 DM2 D 23 02**

**Politique : - Tourisme**

Programme(s) : - Développement touristique local

**Objet : Protocole Département - Groupe Pierre & Vacances**

Service instructeur : DET - Service du tourisme et montagne

Sans incidence financière

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

à la présente session

Dépenses investissement .....

fonctionnement .....

Recettes investissement .....

fonctionnement .....

Fiche financière  
jointe

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année .....

Montant .....

Annexe jointe

Rapporteur : Monsieur Christian PICHOU

Dépôt en Préfecture le : 27 oct 2009

Publication le : 27 oct 2009

Notification le : 27 oct 2009

}

Exécutoire le : 27 oct 2009

Acte réglementaire :  
ou à publier

Non

## DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

### **1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le Groupe Pierre & Vacances SA, spécialiste dans les domaines de la conception, de la réalisation et de l'exploitation de résidences de tourisme, actionnaire unique de la Société Center Parcs Europe, a entrepris, dans le cadre de sa stratégie de développement, de réaliser un nouveau Center Parcs en Isère.

Lors de sa séance du 13 juin 2008, l'assemblée départementale a décidé de soutenir ce projet Center Parcs, et m'a donné mandat pour engager les négociations en vue de définir le niveau de soutien du Département.

Depuis deux ans, Pierre & Vacances a confirmé la faisabilité du projet, développé le concept sur Roybon, étudié les fragilités environnementales, adapté le programme et défini le plan-masse sur le site du Bois des Avenières. Le Département, pour sa part, a joué un rôle de facilitateur et de coordinateur politique et technique des nombreuses démarches et procédures, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités locales.

A ce stade du projet, l'opérateur et le Conseil général souhaitent acter leurs engagements respectifs dans un protocole d'accord, fixant notamment le programme et son calendrier de réalisation, et les conditions liées au respect des principes du développement durable.

#### **1 - Rappel des enjeux**

Le Département de l'Isère souhaite équilibrer l'activité touristique de son territoire. L'opportunité que représente un Center Parcs, opération à fort impact économique et médiatique, sur un secteur comme Bièvre Valloire, est assez clairement quantifiable. Les données prévisionnelles sont les suivantes :

- un investissement exogène pour la création d'un outil de production de l'ordre de 387 M€
- 600 emplois par an, et jusqu'à 1000 en pointe, pendant la durée du chantier, de 2 ans pour la totalité du programme (soit 19 M€ de masse salariale locale et 7 M€ de consommations intermédiaires injectés dans l'économie locale),
- en phase d'exploitation, 700 emplois pour 468 équivalents-temps-plein, soit une masse salariale de l'ordre de 10 M€
- plus des consommations intermédiaires (achats, fournitures, services...) pour environ 12 M€HT chaque année, dont au moins un tiers localement,
- un investissement annuel de près de 700 000 € en promotion de la destination.

L'enjeu est de mobiliser les entreprises locales et les filières potentiellement concernées (filiale bois, filières agricoles, etc.) et d'organiser une offre touristique qualifiée complémentaire pour la clientèle en séjour au village de vacances.

Au-delà, l'enjeu pour les territoires sous influence est de rebondir sur la notoriété apportée par le Center Parcs, pour définir et mettre en œuvre une politique touristique multiforme, valorisant les potentiels locaux.

## **2 - Perspectives et objet du protocole**

A ce jour, l'enquête publique conjointe de révision du PLU de Roybon et de modification du schéma directeur est achevée. Les questions foncières, de chemins ruraux, de droits de chasse, de desserte routière, de raccordement aux réseaux et de défrichement sont en voie d'être résolues.

Le permis de construire a été déposé le 15 septembre 2009, avec en perspective une première tranche de travaux démarrant au printemps 2011, pour l'ouverture d'une première tranche au printemps 2013, la seconde suivant dans les deux ans.

La Région Rhône-Alpes a délibéré le 9 juillet 2009 pour un accompagnement adapté sur la promotion touristique, le développement durable et les énergies renouvelables, et la formation professionnelle, pour un montant prévisionnel de 7 M€

Les collectivités territoriales doivent encore parachever la discussion avec l'opérateur pour ce qui concerne leurs champs de compétence. Le Département ne se substituera pas à leurs obligations.

Le Département n'apportera pas d'aide directe à Pierre & Vacances. En revanche, il prévoit de mobiliser, sous réserve de la programmation annuelle des crédits, d'une part ses enveloppes (ou programmes) classiques dédiées aux collectivités publiques pour la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement de l'ensemble du secteur Chambaran-Sud Grésivaudan pour un montant prévisionnel de 8 M€, auxquels viendra se raccorder, à cette occasion, le Center Parcs, et d'autre part, ses aides aux investisseurs en résidence de tourisme en zone de revitalisation rurale, pour un maximum de 1000 cottages, soit un montant prévisionnel de 7 M€

Le Conseil général a négocié cette mobilisation de moyens en contrepartie d'une prise en compte forte du développement durable, traduite par des engagements précis et mesurables sur 9 points :

- qualité d'isolation des hébergements,
- limitation des besoins en climatisation des hébergements et des équipements collectifs,
- utilisation d'énergie renouvelable par une chaufferie bois,
- récupération des eaux du centre aqualudique,
- mise en place d'un plan de déplacement d'entreprise,
- tri et valorisation des déchets,
- recrutement local,
- vitrine touristique de l'Isère,
- interdiction des sports mécaniques thermiques.

Ces engagements fermes, dits «de niveau 1 » sont complétés par une série de mesures « de niveau 2 », fixant des principes directeurs d'aménagement, dont les modalités seront précisées en fonction des contraintes réglementaires, techniques et économiques.

En conclusion, je vous propose de :


- valider le protocole d'accord entre le Conseil général et Pierre & Vacances pour la réalisation d'un Center Parcs à Roybon, joint en annexe,
- m'autoriser à signer ce protocole.

## **2 – DÉCISION**

Le Conseil général de l'Isère adopte le rapport de son Président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vallini', is written over a horizontal line.

André Vallini

**Vote séparé concernant le Protocole d'accord :**

**Article 7 « Engagement du Département de l'Isère » – alinéa 1 :**

Contre : 7 (groupe communiste et de la gauche partenaire) et 3 (groupe des verts et apparentés)

Pour : le reste de l'assemblée départementale

**ADOPTE**

**Reste du rapport :**

Contre : 2 (groupe des verts et apparentés)

Pour : le reste de l'assemblée départementale

**ADOPTE**